



METTRE EN PLACE UN SERVICE DE NOTIFICATION DES PARTENAIRES DES PVVIH ET DU DEPISTAGE INDEX

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL OU INTERNATIONAL

Activité n°13107

I. CONTEXTE

La notification aux partenaires VIH (NP) est un processus volontaire dans lequel les partenaires sexuels ou des partenaires d'injection de drogue des personnes séropositives sont identifiés et se voient proposer un test de dépistage du VIH. Cette stratégie offre des opportunités considérables pour atteindre les personnes les plus exposées au risque VIH et réduire la transmission grâce à des approches telles que la prophylaxie post-(PEP) et préexposition (PrEP) et des interventions prénatales bien établies. Ainsi, une NP efficace du VIH confère des avantages à la santé individuelle en facilitant un diagnostic et une connexion avec les soins plus précoces et profite à la santé publique en limitant la propagation de l'infection¹.

La notification du partenaire peut être soit passive soit assistée par les agents de la santé, qu'ils soient professionnels de santé ou agents communautaires. Cette dernière approche est fortement recommandée par l'OMS dans son guide sur l'autotest et la notification des partenaires². Or, la NP n'est pas toujours facile. Outre les contraintes liées à la peur des conséquences familiales et sociales de la divulgation du statut VIH. L'OMS² affirme cependant que les cas reportés de préjudice social ou d'autres événements indésirables liés à la NP restent très rares si le libre choix des PVVIH est respecté quant à l'approche à adopter et que leur accompagnement et appui dans cette démarche est fourni². Des difficultés de mise en œuvre du dépistage basé sur le cas index ou Index testing (IT) peuvent être liées à des barrières structurelles et organisationnelles, telles que le faible niveau de compétences des prestataires, l'engagement communautaire insuffisant ou une faible capacité logistique pour toucher davantage les cas contacts dans les communautés³.

Le plan stratégique national intégré de lutte contre le VIH, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites virales (PSN) 2024-2030, s'inscrit dans la vision de l'élimination des trois épidémies comme menace de santé publique à l'horizon de 2030. Il s'est fixé

1 HIV partner notification for adults: definitions, outcomes and standards, Expert stakeholder meeting on HIV Partner Notification, British HIV Association, March 2014.

2 Lignes directrices sur l'autotest et la notification des partenaires des PVVIH, OMS, 2016.

3 Rapport de l'USAID sur l'index testing au Burkina-Faso entre. 2019-2020

d'atteindre les objectifs 95-95-95 pour le VIH, à savoir 95% des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) qui connaissent leur statut sérologique, 95% parmi eux sous traitement antirétroviral (ARV) et 95% de ces derniers qui arrivent à la suppression de la charge virale.

Malgré tous les efforts investis depuis 2012 pour augmenter l'offre et les performances du dépistage du VIH et malgré la diversification des approches et des stratégies, plus de 20% des PVVIH ignorent encore leur statut⁴. Une stratégie nationale du dépistage du VIH a été élaborée pour la période 2021-2026, basée sur une modélisation du dépistage du VIH, et cette stratégie a identifié les partenaires des PVVIH comme cible prioritaire chez laquelle le dépistage du VIH est peu coûteux et très rentable (taux de positivité variant entre 9 et 12%)⁵. La stratégie recommande le développement et l'implantation d'approches faisables et efficaces pour renforcer le dépistage basé sur le cas index.

Or, selon une enquête nationale du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale conduite en 2022⁶, 70% des PVVIH arrivent à notifier leur partenaire principal et 90% des partenaires notifiés ont été dépistés pour le VIH dont 43% se sont révélés positifs. La proportion de notification du partenaire sexuel principal est plus basse chez les populations clés. Elle est respectivement de 40% chez les professionnelles du sexe femmes (PSF), 63% chez les Hommes qui ont des rapports sexuels avec les hommes (HSH) et 50% chez les personnes qui s'injectent les drogues (PID). La notification du partenaire secondaire est encore plus faible (27%). Au décours de cette enquête, un modèle d'intervention pour améliorer la couverture des partenaires des PVVIH par le dépistage a été élaboré et a proposé plusieurs approches et outils.

A cet effet, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale prévoit de recruter un consultant pour l'appuyer dans une recherche opérationnelle consistant en l'implantation et l'évaluation de ce modèle d'intervention visant à améliorer le dépistage du VIH basé sur le cas index.

II. OBJECTIFS

1. Objectif Général

Adapter et implanter le modèle d'intervention visant à améliorer la notification du partenaire et le dépistage basé sur le cas index.

2. Objectifs Spécifiques

1. Elaborer un protocole opérationnel pour l'implantation du modèle d'intervention visant à améliorer la notification du partenaire et le dépistage basé sur le cas index au Maroc ;
2. Implanter ledit modèle d'intervention, avec l'appui des acteurs du ministère de la Santé et de la Protection Sociale, des partenaires communautaires et autres acteurs identifiés ;
3. Suivre et évaluer la mise en place dudit protocole.

⁴ Rapport national sida, Maroc-2024

⁵ Modélisation du dépistage du VIH par l'utilisation du modèle épidémiologique Goal, Maroc, 2016- 2020

⁶ Etude quantitative sur la notification du partenaire et le dépistage basé sur le cas index, Maroc, 2022

III. TÂCHES À RÉALISER PAR LE CONSULTANT

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi de cette consultation, composé de la DELM (DMT, PNLS, UGFM), Médecins référents, Représentants des DRS, ONGs thématiques, Représentants des Population clés, représentant des PVVIH et l'ONUSIDA. Il aura pour mission de réaliser les tâches suivantes :

1. Conduire une analyse approfondie de la documentation internationale et nationale sur la notification du partenaire et le dépistage basé sur le cas index, celle relative au contexte de prévention et de prise en charge du VIH-sida au Maroc, ainsi que tout autre documentation utile ;
2. Effectuer des entretiens et des focus groups avec les acteurs clés notamment, les médecins référents, les acteurs associatifs, les PVVIH dont les populations clés et autres acteurs identifiés ;
3. Elaborer un protocole d'implantation adapté et détaillé, prenant en considération les différents contextes des PVVIH et de leurs partenaires et incluant le cadre d'évaluation ;
4. Animer un atelier national pour la validation du protocole d'implantation ;
5. Assurer le suivi de l'implantation du protocole.

IV. LIVRABLES

1. Note méthodologique
2. Protocole d'implantation ;
3. Rapport de suivi et évaluation du protocole.

V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Cette consultation est prévue entre Mai et Décembre 2025, pour une durée de 21 jours, répartis à titre indicatif comme suit :

Tâches	Nombre de jours
Revue documentaire, entretiens, visite de terrain	02
Elaboration du protocole d'implantation	07
Suivi et évaluation du modèle	10
Conduite de l'atelier de restitution	02
Total	21 Jours

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE :

Le (La) consultant (e) doit répondre aux qualifications suivantes :

- Etudes universitaires de santé, santé publique, sciences des technologies de la santé ou similaires ;
- Expérience en matière de VIH-sida, notamment, dans les domaines du dépistage, de la prise en charge et de l'appui psychologique et sociale des PVVIH ;
- Expérience prouvée dans l'élaboration, l'implantation et l'évaluation d'intervention de santé ou d'intervention communautaire, notamment, dans le domaine du VIH ;
- Connaissance du contexte du VIH-sida au Maroc ;
- Maîtrise de la langue française et de l'arabe dialectal ;
- Une expertise ou expérience en matière de Notification du partenaire et de dépistage des cas index serait un atout.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 21 Mai 2025 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Mettre en place un service de notification des partenaires des PVVIH et du dépistage Index.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.